

COMMUNE DE PIEGUT

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 avril 2022 à 19h45

Ouverture de séance par Mme le Maire Adèle KUENTZ à 19h45

7 Présents :

Adèle KUENTZ Maire : Présidente de séance
Jeremi BARANOWSKI 1^{er} Adjoint
Alain MICHEL 2^{ème} adjoint
Marec BRANDI : secrétaire de séance
Isabelle SORIA
Marie José FINIELS
Régine MICHEL

1 Absente représentée :

Laurence TERRAS représentée par Régine MICHEL

1 Absent excusé :

Johann MAUBOUSSIN

1 Absent :

Jeremy KALA

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente
Budget de l'Eau 2022
Budget transport 2022
Budget général 2022
Demande de FODAC "programme chauffage"
Délibération pour demande de subvention pour capteurs de CO2
Délibération pour demande de subvention programme rénovation thermique des logements
Délibération concernant l'adressage
Délibération pour avancer la date de la coupe sur la parcelle 5
Ralentisseurs dans le village au hameau des Pons
Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget de l'Eau 2022 :

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion :
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Affectation des résultats : +7205 € 44 en excédent d'Investissement
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Vote du budget de l'Eau 2022 :
Equilibré en Dépenses et Recettes de Fonctionnement à 40 308 €
Equilibré en Dépenses et Recettes d'Investissement à 48 177 €
avec 2 projets principaux :
 - la jonction Les Forests – Le Village
 - l'étude de la mise en conformité des captages d'eau potableAbondement du budget général vers le budget eau: 32 231€
- Tarif de l'eau potable et règlement : identiques à l'année 2021
 - 12€HT de forfait annuel (+ taxes de l'Agence de l'Eau non maîtrisées par la commune)
soit 6€HT de forfait semestriel si emménagement ou déménagement en cours d'année
 - 150 € de branchement

Budget de l'Eau voté à l'unanimité des membres présents et représentés

-Admission en non-valeur de redevances d'Eau non acquittées par des habitants ayant déménagé sans laisser d'adresse depuis plusieurs années : 217€41

Budget Transport 2022 : Piégut-Venterol

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion :
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Affectation des résultats : +168€07 en excédent d'Investissement
+ 9223€60 en excédent de Fonctionnement
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Vote du budget Transport 2022 :
Equilibré en Dépenses et Recettes de Fonctionnement à 68 691 € €
Equilibré en Dépenses et Recettes d'Investissement à 11 199 €
Abondement du budget général de chaque commune vers le budget transport :
7 500 € par commune soit 15 000 € au total
- Tarif prestation extérieure : identique à l'année 2021 soit 5€ du km chauffeur compris
- Gratuité pour les enfants du RPI et pour le Collège de Tallard
- Remboursement de la carte Zou pour les enfants transportés sur Gap jusqu'au BAC et sur présentation de la facture

Budget Transport voté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Renouvellement des conventions pour les participations aux frais concernant l'accompagnatrice du bus et le remplacement du chauffeur (employé de Venterol en cours d'obtention de ses validations)
-

Budget Général 2022

- Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion :
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Affectation des résultats : +132 365 € en excédent d'Investissement
+ 162 286 € en excédent de Fonctionnement
à l'unanimité des membres présents et représentés
- Vote du budget Général 2022 :
Dépenses de Fonctionnement : 544 795 €
Recettes de Fonctionnement : 574 430 €
Proposition de voter le budget général fonctionnement en excédent à 29 635 €
Abondement du fonctionnement vers l'investissement : de 154 583€
Equilibré en Dépenses et Recettes d'Investissement à 465 502€

Budget Général 2022 voté à l'unanimité des membres présents et représentés

- Vote des tarifs et des taux:
 - location des jardins aux Auches : identique à 2021 : 15€ pour la location d'un jardin de 100 m² et même règlement que 2021
 - taux d'imposition : identiques à 2021
 - Foncier Bâti : 48,95 % taux Départemental inclus
 - Foncier Non Bâti : Zéro
 - TH : 8,71 % (gelée depuis 2019) ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires
 - tarifs de la cantine maintenus soit 2,3€ pour les enfants, 3€ pour le personnel et les enseignants, prix coutant pour les extérieurs. Le prix coutant du repas est de 5,22€ pour les enfants et de 5,43€ pour les adultes. Renouvellement de la convention avec le traiteur.
 - tarifs de la location de la salle commune identiques à 2021 soit 20€ par jour hors wend, 40€ pour le wend entier

-Reconduction des conventions pour la participation financière de la commune de Piégut au coût de l'intervenant musique de l'école de Venterol, et pour la participation au coût de l'ATSEM de l'école maternelle : à moitié par commune

-Reconduction des conventions pour la participation financière de la commune de Venterol au coût de l'intervenant musique de l'école de Piégut, pour la participation au coût de l'intervenant informatique à l'école primaire, et pour la participation au coût de l'aide institutrice à l'école primaire : à moitié par commune

- Délibération pour la participation du Budget Général aux Budgets Annexes :
 - 7500 € pour le BTransport
 - 32 231 € pour le B Eau
 - 12 000 € pour le Sivu Micro Crèche Piégut Venterol

-Délibération pour la ventilation des subventions :

- ADMR : 200 €
- CAF 04 : 130 €
- CIFI : 50 €
- Coopérative Scolaire : 2 200 €
- Maison Familiale Rurale : 250 €
- Médecins Sans Frontière : 200 €
- Office de Tourisme Les Hautes Terres : 250 €
- Restos du Coeur : 200 €
- Secours Populaire : 200 €
- Société de Chasse de Piégut : 160 €

-Tableau détail des indemnités et remboursements des élus :

	Total indemnités reçues	Rbsmt frais avancés	Total
Adèle KUENTZ Maire	10 294.92 €	0	10 294.92 €
Jeremi BARANOWSKI 1 ^{er} Adjoint	3 996.84 €	149.88 €	4 146.72 €
Alain MICHEL 2 nd Adjoint	3 996.84 €	63.24 €	4 060.08 €

- Admission en non-valeur pour un demi jardin : 7 € 50 cents
- la somme sera demandée au débiteur et ne sera pas inscrite en non-valeur.

Principaux projets d'investissement du budget général :

-Natura 2000 débardage :

Coût : 15700 € HT soit 18 840 €TTC pour le débardage
1700 €HT soit 2 040 €TTC pour la préparation des lots d'affouage
Recettes : Subvention de 15 835 € prévu dans le contrat Natura 2000
+ 600€ de vente de bois

-Natura 2000 bois sénescents

Dépenses : 122,40€ de plaquettes
Recettes : 3 540 € prévu dans le contrat Natura 2000
donc contrat en bénéfice de 3417,60€

-Programme Chauffage :

Programme comprenant :

- L'achat et l'installation d'une chaudière à fuel d'occasion pour le chauffage de la maison commune et de l'école : devis de l'entreprise Boutant Plomberie Chauffage 2 636 €HT soit 3 163 € 20 cents TTC
- La mise aux normes du conduit de cheminée et l'installation d'un poêle à granulés villa A : devis de l'entreprise SARL Proflam 8 180 € HT soit 8 630 € TTC (tubage + fourniture du poele)
- Le démontage de la cheminée existante villa B, puis la réinstallation d'un conduit aux normes et l'installation d'un poêle à granulés : devis de l'entreprise SARL Proflam de 10 210 € HT soit 10 771 € TTC (tubage + fourniture du poêle)
- Les travaux, liés au chauffage, qui incombent au propriétaire, dans 3 logements communaux locatifs chauffés au bois : devis de l'entreprise Point Feu pour un montant total de 6 597 €HT soit 6 959 € TTC

Total des travaux : 27 623 € 52 cents HT
Subvention FODAC : 10 680 € montant maximum
Reste à charge de la commune : 16 943 € 52 cents
plus la TVA (récupérable pour la chaudière uniquement).

-Etude faisabilité changement de mode de chauffage bâtiment maison commune et mairie :

Coût de l'étude en cours, estimé à 10 000€, et subvention à demander à la Région

-Programme : étude rénovation thermique des logements locatifs communaux

Montant de l'étude : 18 486 € HT

Subvention Région 70% : 12 940 € 20 cents
Reste à charge de la commune : 5 545 € 80 cents
+ la tva : 3 697 € 20 cents (en partie récupérable si l'étude est suivie de travaux).

-City Stade aux Auches :

Total travaux : 55 948 €HT
Total subventions 80% du HT: 44 758 €
Reste à charge de la commune : 11 190 €HT
(+ la TVA à 20% récupérable : 11 190 €)

-Achat d'un nouveau tracteur :

Coût : 136 000 €
DETR subvention Etat demandée : 70 000 €
Reste à charge de la commune : 66 000 €

-Valise informatique école :

Coût : 12 000 €
DETR subvention Etat demandée : 7474 €
Reste à charge de la commune : 4526 €

-Voirie à finir aux Auches :

8000 € avec un solde de subvention de 3000 €
Reste à charge de la commune : 5000 €

-Extincteurs à remplacer : coût 300 €

-Aménagement du cimetière :

Coût : 21 000 €
Subvention accordée : 8913 €
Reste à charge de la commune : 12 087 €

-Dépenses imprévues : 20 000€ de dépenses imprévues et 14 545 € de réserve d'investissement

-Eclairage public :

Etude et modernisation 10 000 €

-Capteurs de CO2 à l'école :

Coût : 510 €
Subvention : 50 €
Reste à charge de la commune : 460 €

Adressage

2-3 modifications de noms de rue aux Forests et en bas de la commune suite à des coquilles et/ou incompréhensions.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et représentés.

Date de la coupe sur la parcelle 5 avancée :

Avancer la coupe de la parcelle 5 en 2022 au lieu de 2030 comme initialement prévu au plan d'aménagement forestier

Vote pour : 7 et 1 abstention.

Ralentisseurs dans le village au niveau de l'arrivée au hameau des Pons

Suite au courrier des familles Miquel et Champsaur relance de la réflexion à ce sujet.

Questions diverses

Rappel dates des élections et mise en place des bureaux de vote

Présidentielles dimanches 10 et 24 avril, de 8 à 19 heures.

Législatives dimanches 12 et 19 juin

Date du prochain conseil à prévoir mi-mai avec la venue du bureau d'études « urbanisme » Eurecat.

Fête du pain

Prévue en fin d'année scolaire. Réalisation de pains par les élèves le jeudi et soirée pizza le lendemain soir aux gaillaches (Venterol). Participation demandée de 200€ à chacune des communes (Venterol-Piégut). Organisé par un groupement de bénévoles sur Piégut et Venterol.

Rappel concert 1er mai

Eglise de Piégut dans le cadre du festival de Chaillol à 18 heures

TRIO ZEPHYR: Marion Diaques (à l'alto et voix mezzo-soprano), Delphine Chomel (violon, voix alto), Claire Menguy (violoncelle et voix alto)

Tarif : 8€ adulte, gratuit pour les – de 12 ans.

Le foyer rural de Montserieux réfléchit à mettre en place une participation financière pour les personnes en faisant la demande et sous certaines conditions.

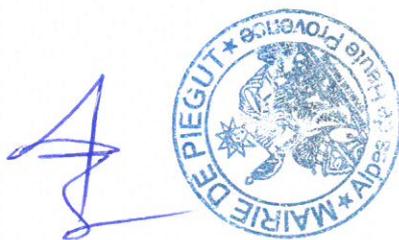
Information sur la loi 3DS

Travaux au cimetière à terminer et mettre en place un règlement cimetière

Incivilité des fumeurs dans plusieurs rues de la commune et en bordure de la départementale, merci de ramasser vos mégots.

La séance est close à 23h

Le Maire Adèle KUENTZ

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, and a circular official stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PIEGUT' at the top and 'VAL DE PROVENCE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.